

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale pour la création et l'exploitation d'un nouveau site de fabrication de levures et d'engrais liquide par la société ARBIOM sur la plateforme chimique de Roussillon - route de Sablons sur la commune de Le Péage-de-Roussillon

Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2024-03-13 du 26 mars 2024 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 16 jours, est prescrite du lundi 22 avril 2024 à 8h au mardi 7 mai 2024 à 17h.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre la décision.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant notamment une étude d'incidence est consultable :

- **en mairie de Le Péage-de-Roussillon, siège de l'enquête**, sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie.
- **sur le site internet à l'adresse suivante** : www.isere.gouv.fr – <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques>
- **sur un poste informatique** accessible gratuitement au sein de la mairie de Le Péage-de-Roussillon aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- **sur le registre d'enquête**, mis à la disposition du public en mairie de Le Péage-de-Roussillon,
- **par courriel** à l'adresse suivante : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au mardi 7 mai 2024 à 17h,
- **par voie postale** à la mairie de Le Péage-de-Roussillon, siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr (cf. lien supra)

Le commissaire enquêteur, M. Michel PUECH, consultant en environnement, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de Le Péage-de-Roussillon, aux jours et heures suivants, et dans le respect du protocole sanitaire en vigueur :

- lundi 22 avril 2024 – de 8h à 10h
- vendredi 3 mai 2024 – de 10h30 à 12h30
- mardi 7 mai 2024 – de 15h à 17h

M. Jean-Marc VOSGIEN, consultant autonome en prévention des risques, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, remplacera le commissaire enquêteur en cas d'empêchement de celui-ci et exercera alors ces fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- M. Charles-Henri NICOLAS, directeur de projet, Tél : 07 86 22 86 39 – Mél : cnicolas@arbiom.com
- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (Tél : 04.56.59.49.99 – Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de Le Péage-de-Roussillon, sur le site internet des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr – <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes> pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.